



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

E/ECE/1403  
20 décembre 2002

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE  
Cinquante-huitième session  
4-6 mars 2003  
(Point 8 de l'ordre du jour provisoire)

**VUE D'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DE COOPÉRATION  
TECHNIQUE MENÉES PAR LA CEE EN 2002**

Note de la Secrétaire exécutive

1. En 2002, les activités de coopération technique de la CEE ont été exécutées par le personnel permanent des divisions de la Commission et du Groupe de coordination des activités opérationnelles, les conseillers régionaux de la CEE et des groupes d'experts (Groupe consultatif sur la protection et la mise en œuvre des droits de propriété intellectuelle du Groupe de travail des pratiques juridiques et commerciales internationales). La présente note donne une vue d'ensemble de ces activités.
2. Les activités de coopération technique menées par le personnel permanent de la CEE ont été financées par:
  - Le budget ordinaire de l'ONU;
  - Des ressources extrabudgétaires (fonds locaux ou généraux d'affectation spéciale);
  - Des ressources d'organisations hôtes (OSCE, par exemple).

Les services consultatifs fournis par les conseillers régionaux de la CEE ont été financés par:

- Le budget ordinaire de l'ONU (budget ordinaire de la CEE, chap. 21; budget ordinaire de l'ONU, chap. 33);
- Des ressources extrabudgétaires, provenant d'organismes des Nations Unies (PNUD et ONUSIDA, par exemple);

- Des ressources d'organisations hôtes ou d'organismes de cofinancement (Fonds de solidarité de l'Initiative d'Europe centrale, Fondation Adenauer et Technoborsa, par exemple).

3. Les activités de coopération technique réalisées par certains des groupes d'experts de l'ONU ont été financées par l'intermédiaire de mécanismes de financement spéciaux.

**a) Principales catégories d'activités de coopération technique de la CEE**

4. Les principales catégories d'activités de coopération technique de la CEE sont les suivantes:

- Renforcement des capacités (formation de nationaux; transfert/échange de connaissances spécialisées);
- Aide dans la recherche de partenaires/d'investisseurs pour des projets locaux, fournie à la demande des pays;
- Aide pour la définition, la conception et la mise en œuvre de projets (ou élaboration/exécution de projets);
- Aide pour la mobilisation de ressources au profit des activités de coopération technique de la CEE (ou collecte de fonds);
- Aide au renforcement des institutions (lois, règlements);
- Aide pour la formulation de politiques.

5. On trouvera ci-après pour ces diverses catégories d'activités une description indicative, établie à partir de la synthèse des travaux réalisés dans le cadre de chacune. Des exemples de ces activités sont fournis en annexe.

6. Renforcement des capacités. La formation de groupe et le transfert/l'échange de connaissances spécialisées s'inscrivent généralement dans les programmes de travail des organes subsidiaires principaux de la Commission, et prennent la forme d'ateliers. Soit ils font partie intégrante du processus de mise en œuvre d'un projet opérationnel concret, soit ils constituent un prolongement des travaux normatifs de la Commission, qui visent à aider les États membres à élaborer des textes normatifs et politiques à l'échelon national, à fixer des priorités et à trouver des instruments d'intervention appropriés.

7. Les activités de coopération technique de la CEE consistent pour l'essentiel en un échange/transfert de connaissances spécialisées dans des domaines intéressant la Commission. Si elles prennent la forme d'ateliers, de séminaires ou de forums, elles comprennent aussi des missions techniques et des voyages d'étude. Des activités de ce type sont menées par toutes les divisions de la CEE.

8. Aide dans la recherche de partenaires/d'investisseurs pour des projets. Cette activité, nouvelle pour la CEE, constitue une application pratique du travail normatif et de fond effectué par les divisions sectorielles de la CEE, principalement dans le domaine de l'environnement. L'aide de ce type est fonction de la demande puisque ce sont habituellement les pays qui la

sollicitent. Son financement est assuré en partie par des donateurs potentiels (essentiellement les déplacements du personnel de la CEE chargé d'un projet) et en partie par le budget ordinaire de la CEE (chap. 18, salaire d'un fonctionnaire de la CEE). C'est le Groupe de coordination des activités opérationnelles qui mène cette activité au titre du mandat de la Commission énoncé dans le Plan d'action de 1997.

9. Élaboration de projets. Il s'agit ici d'une aide du secrétariat de la CEE et des conseillers régionaux fonctionnellement rattachés aux divisions qui est fournie à la demande du pays intéressé ou qui était envisagée initialement dans le cadre d'un programme de base, tel que la création de «zones d'efficacité énergétique». Les projets s'inscrivent donc dans les stratégies nationales de développement, mais ils sont aussi étroitement liés aux résultats des travaux entrepris dans le cadre du budget ordinaire de la CEE. Ils portent souvent sur le renforcement des capacités des secteurs public et privé des pays en transition et visent à améliorer les perspectives de développement économique, social et environnemental.

10. Collecte de fonds. Cette activité est le prolongement logique de celle qui précède – l'élaboration de projets. Au fil des années, la CEE a mis au point, en coopération avec des experts nationaux et internationaux, un certain nombre de projets, qui ont été présentés, pour financement par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Compte de l'ONU pour le développement, le Pacte de stabilité, la BERD, d'autres organisations donatrices et des pays donateurs. Habituellement, le projet initial (phase A), une fois achevé, est développé (phase B et phase C) et est donc soumis à nouveau pour financement. C'est surtout le cas des activités de coopération technique menées par la Division de l'énergie.

11. Les deux dernières catégories d'activités de coopération technique, l'aide au renforcement institutionnel et la formulation de politiques, sont les plus importantes du point de vue quantitatif. Tous les conseillers régionaux de la CEE, de même que le personnel permanent et les groupes d'experts, y prennent part.

12. Tous les types d'activités de coopération technique précités peuvent aller de pair ou se succéder. Ainsi, le processus d'élaboration d'un projet peut comprendre la mise au point d'une proposition de projet, la fourniture d'un avis autorisé, l'organisation d'un voyage d'étude, une aide pour la collecte de fonds et d'autres éléments encore.

13. L'assistance technique fournie par la CEE aux États membres revêt principalement la forme de services consultatifs régionaux. Les conseillers régionaux de la Commission (au nombre de 10 en 2002) assument principalement trois types de tâches d'assistance technique:

- Formation de nationaux, organisation d'ateliers et de séminaires;
- Services consultatifs à court terme;
- Élaboration de projets.

14. La fourniture de services consultatifs régionaux suppose des déplacements. Des renseignements détaillés sur les missions accomplies par les conseillers régionaux de la CEE de janvier à décembre 2002, avec mention de leurs buts, ont été communiqués à la Commission à sa réunion informelle spéciale du 2 décembre 2002.

15. En plus de ventiler les activités de coopération technique par type d'activité, comme on l'a fait ci-dessus, on peut établir une distinction entre les activités opérationnelles qui portent sur un seul secteur (transports, par exemple) et celles qui en concernent plusieurs (environnement, transports et santé, par exemple). Enfin, les activités peuvent viser un seul pays, ou un groupe de pays. Dans le cas des groupements de pays, ceux qui présentent le plus d'importance pour les activités de coopération technique de la CEE sont l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est (SECI), la Communauté d'États indépendants (CEI), le Programme spécial pour les économies des pays d'Asie centrale (SPECA), l'Initiative d'Europe centrale (IEC) et, dans une moindre mesure et dans un sens limité, la zone économique du Caucase méridional. Des mécanismes de coordination sont par ailleurs en place avec la Coopération économique de la mer Noire (CEMN), la SECI/le Pacte de stabilité, l'IEC et le SPECA.

#### **b) Activités de coopération technique menées par les conseillers régionaux de la CEE**

16. C'est du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise que relève la part la plus importante des activités de coopération technique menées par les conseillers régionaux de la CEE de janvier à décembre 2002, puisqu'elle s'est montée à 48 % du total des ressources allouées au Programme de coopération technique (chap. 21). Viennent ensuite les activités dépendant du Comité des transports intérieurs (21 %). Le tableau 1 indique la répartition sectorielle des dépenses totales.

**Tableau 1. Structure sectorielle des dépenses au titre du Programme de coopération technique, janvier-octobre 2002**

<b>Secteur/domaine</b>	<b>Dollars É.-U.</b>	<b>Pourcentage</b>
Transports	324 683	21
Environnement	183 220	12
Commerce*	736 151	48
Énergie	167 944	11
Statistiques	115 503	8
<b>Total</b>	<b>1 527 501</b>	<b>100</b>

\* Y compris les activités du Conseiller régional pour les questions et politiques de développement.

17. La structure des services consultatifs de la CEE par catégorie d'activité montre que près de 50 % des activités liées à l'élaboration et à l'exécution de projets ont été menées dans les secteurs de l'énergie et des transports sous les auspices du Comité de l'énergie durable et du Comité des transports intérieurs (voir tableau 2.A). Cinquante pour cent des activités de renforcement des capacités concernaient le secteur des transports et celui des statistiques. La coopération technique de la CEE en matière de développement institutionnel a eu pour principal objet de créer un environnement propice à l'entrepreneuriat ainsi qu'à la création et au développement de petites et moyennes entreprises (PME). S'agissant de la formulation de politiques, la coopération visait essentiellement des domaines qui relèvent du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise.

**Tableau 2. Structure des activités de coopération technique des conseillers régionaux de la CEE par catégorie d'activité et par secteur/domaine, janvier-décembre 2002 (en pourcentage du total des missions consultatives)**

**Tableau 2.A**

Secteur/Domaine	Catégorie d'activité					
	Renforcement des capacités	Élaboration de projets	Collecte de fonds	Aide au renforcement institutionnel	Aide pour la formulation de politiques	Autres
Environnement	17,9	10,0	66,7	33,3	10,9	0
Questions et politiques de développement	0	14,0	0	0	9,1	0
Entreprenariat et PME	0	6,0	0	66,7	34,5	0
Promotion des investissements	10,7	2,0	33,3	0	12,7	100
Facilitation du commerce	7,1	10,0	0	0	14,6	0
Statistiques	28,6	12,0	0	0	1,8	0
Transports	21,4	22,0	0	0	14,6	0
Énergie	14,3	24,0	0	0	1,8	0
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

**Tableau 2.B**

Secteur/Domaine	Environnement	Questions et politiques de développement	Entreprenariat et PME	Promotion des investissements	Facilitation du commerce	Statistiques	Transports	Énergie
<b>CATÉGORIE D'ACTIVITÉ</b>								
Renforcement des capacités	25,0	0	0	21,3	13,3	53,4	24,0	17,6
Élaboration de projets	25,0	58,3	11,5	7,1	33,3	40,0	44,0	70,6
Collecte de fonds	10,0	0	0	7,1	0	0	0	0
Aide au renforcement institutionnel	10,0	0	15,4	0	0	0	0	5,9
Aide pour la formulation de politiques	30,0	41,7	73,1	51,3	53,4	6,6	32,0	5,9
Autres	0	0	0	14,2	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

18. La structure géographique des activités entreprises par les conseillers régionaux de la CEE traduit les priorités sous-régionales de la coopération technique de la Commission dans chacun des domaines présentant une importance stratégique. Le tableau 3 permet de constater que, dans les secteurs de l'énergie et de l'environnement, ce sont surtout les pays appartenant à la Communauté d'États indépendants et ceux d'entre eux qui sont membres du SPECA qui ont bénéficié d'une aide. Cela n'a rien de surprenant eu égard à l'importance stratégique que les questions relatives à l'énergie et à l'eau revêtent dans ces sous-régions.

**Tableau 3. Structure géographique des activités de coopération technique menées par les conseillers régionaux de la CEE (en pourcentage du total des missions consultatives)**

Pays	Questions et politiques de développement	Énergie	Entrepreneuriat et PME	Environnement	Promotion des investissements	Statistiques	Facilitation du commerce	Transports	Total
Albanie							6,7		0,7
Arménie									
Azerbaïdjan									
Bélarus		29,4				6,7			4,2
Bosnie-Herzégovine			3,9			13,3			2,1
Bulgarie				5,0		6,7	6,7	8,0	3,5
Croatie			3,9					4,0	1,4
Estonie									
Ex-République yougoslave de Macédoine			7,7			13,4	6,7		3,5
Fédération de Russie		17,7		15,0					4,2
Géorgie						6,7			0,7
Hongrie			7,7	5,0					2,1
Kazakhstan	25,0	17,7		15,0				4,0	6,9
Kirghizstan	33,3	17,7	3,9	10,0					6,9
Lettonie									
Lituanie									
Ouzbékistan		5,8							0,7
Pologne	8,4		3,9	5,0	7,1			12,0	4,8
République de Moldova					7,1				0,7
République tchèque				5,0	7,1		6,7		2,1
Roumanie			15,4				6,7	4,0	4,2
Slovaquie			3,9			6,7			1,4
Slovénie			7,7						1,4
Tadjikistan	33,3			5,0					3,5
Turkménistan									
Ukraine		11,7	3,9	5,0				12,0	4,8
Yougoslavie			3,9	5,0		6,7	6,7	4,0	3,5
Autres*			34,2	25,0	78,7	39,8	59,8	52,0	36,7
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

\* Missions que les conseillers régionaux effectuent dans d'autres pays afin d'obtenir l'appui des pays les plus avancés de la région, notamment la mobilisation de fonds, pour l'assistance technique destinée aux économies en transition. Elles comprennent des consultations avec des responsables gouvernementaux et des représentants d'organisations internationales ou sous-régionales telles que l'Union européenne, l'OSCE, la Banque mondiale, la BERD, l'ONUDI, l'UNESCO, la SECI et l'IEC, la direction de débats lors de conférences internationales et la présentation d'informations sur les activités de la CEE. Dans ces missions sont incluses les activités visant plusieurs pays, par exemple les ateliers sous-régionaux sur les indicateurs du développement humain.

19. Les activités de coopération technique relevant du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise sont davantage dispersées entre les diverses sous-régions de la CEE que celles qui concernent d'autres secteurs. La raison en est en partie que ce comité est également chargé de fixer les priorités du sous-programme relatif à la restructuration industrielle et au développement de l'entreprise, si bien que son secteur d'intervention est beaucoup plus vaste, et que les questions qu'il traite intéressent la quasi-totalité des économies en transition et des économies de marché émergentes.
20. En 2002, les activités de coopération technique menées par le Conseiller régional pour les transports se sont concentrées sur les réseaux ou corridors de transport, ainsi que sur les infrastructures, essentiellement pour les transports routiers. Dans une moindre mesure, les activités visant la simplification des modalités de franchissement des frontières et une meilleure application des instruments juridiques administrés par la CEE dans ce domaine se sont poursuivies. Souvent, les réunions organisées intéressaient au premier chef des groupes de pays, soit qu'elles concernaient par exemple un corridor particulier ou des projets d'infrastructure tels que les projets d'autoroute transeuropéenne (TEM) ou de chemin de fer transeuropéen (TER), soit qu'elles avaient lieu avec des groupements institutionnalisés (CEMN, par exemple).
21. Les activités de coopération technique exécutées par quatre conseillers régionaux sous les auspices du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise ont continué de porter principalement sur la facilitation du franchissement des frontières dans le cadre de l'accord informel conclu entre la SECI/le Pacte de stabilité et la CEE, de même que sur la promotion des partenariats entre les secteurs public et privé pour le financement du développement des infrastructures. Un nouveau projet tendant à simplifier le régime de visa a été proposé et accepté par le Pacte de stabilité. Des consultations ont eu lieu au sujet d'un projet pilote destiné à aider les pays de l'Europe du Sud-Est à se doter de moyens pour favoriser les partenariats public-privé.
22. Deux autres conseillers régionaux (l'un pour l'entrepreneuriat et les PME, l'autre pour la promotion des femmes dans l'économie), agissant sous les auspices du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise, se sont attachés à promouvoir l'entrepreneuriat et la mise en place d'un environnement propice aux PME dirigées ou détenues par les groupes les plus vulnérables dans les économies en transition. Outre la fourniture de conseils pratiques sur la manière d'établir une structure officielle d'appui, les activités les plus fréquentes ont été l'aide au renforcement des capacités, la formation et l'échange de connaissances spécialisées. Il faut aussi citer le soutien apporté à ROSSLEGPROM, association russe de l'industrie légère, pour la restructuration d'entreprises anciennes, ainsi que la fourniture de services consultatifs concernant la promotion de normes internationales de qualité et l'amélioration des systèmes de gestion de la qualité.
23. Les activités de coopération technique menées par le Conseiller régional pour l'environnement ont été axées sur l'exécution de projets en cours, comme le projet «EnergO» du SPECA, prévoyant des activités de renforcement des capacités, et sur la mise au point de nouvelles initiatives de projet (par exemple, initiative relative à la gestion internationale des ressources aquifères partagées, ou proposition de projet sur la protection environnementale des rivières Tchou et Talas). Les questions liées à l'eau ont été au centre des travaux.
24. Le Conseiller régional pour l'énergie s'est surtout employé à mettre en œuvre des projets axés sur l'efficacité énergétique et à renforcer les capacités des pays bénéficiaires. Les activités

de formation visaient essentiellement à améliorer la gestion du secteur de l'énergie. De nouvelles propositions de projet concernant l'efficacité énergétique ont par ailleurs été élaborées et présentées pour financement.

25. Le but des activités menées par le Conseiller régional pour les statistiques reste avant tout d'aider les pays en transition à renforcer ou à améliorer leurs capacités en matière de comptabilité nationale, de statistiques démographiques, etc., et à élaborer des indicateurs du développement humain.

**c) Projets de coopération technique exécutés par la CEE dans le cadre des fonds locaux d'affectation spéciale pour la coopération technique et des fonds généraux d'affectation spéciale**

26. Une part non négligeable des activités de coopération technique de la CEE est liée à la mise en œuvre de projets particuliers dans le cadre de fonds locaux d'affectation spéciale pour la coopération technique. Selon la zone et les objectifs du projet, les activités de mise en œuvre peuvent être menées par du personnel permanent ou par des conseillers régionaux, ou encore par les deux, et nécessiter l'organisation de voyages d'étude ou de missions à caractère technique, de réunions d'experts, etc. Dans le tableau 4 ci-après sont présentés à titre d'exemple certains projets de ce type (dont le nombre total est de 22).

**Tableau 4. Quelques projets de coopération technique de la CEE**

Titre du projet	But	Date d'établissement	État d'avancement
Projet relatif à la Convention d'Aarhus	Appuyer la promotion et l'application de la Convention d'Aarhus et de ses principes, et fournir un soutien technique aux activités entreprises dans son cadre	01/05/2001	En cours d'exécution
Projet relatif à la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels	Appuyer la promotion et l'application effective de la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels	01/07/2001	En cours d'exécution
Promotion et application de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance	Appuyer la promotion et l'application effective de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, particulièrement en ce qui concerne les pays en transition	01/01/2002	En cours d'exécution
Développement de l'entreprise via Internet	Aider les gouvernements des pays en transition à mettre au point les meilleures pratiques pour les initiatives relatives à la société de l'information	25/09/2001	En cours d'exécution
Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est (SECI)	Faciliter le commerce/les transports, renforcer les capacités dans les domaines connexes	15/06/2002	En cours d'exécution
Projet relatif à la coopération dans le cadre de l'Initiative d'Europe centrale (IEC)	Renforcer la coopération et la participation de tous les États membres de l'IEC au processus d'intégration européenne au travers d'activités et de projets communs	12/07/2002	En voie d'achèvement

27. Une autre série d'activités de coopération technique sont menées au titre des fonds généraux d'affectation spéciale de la CEE (au nombre de 11), dont la plus importante est le projet «Efficacité énergétique 21».

28. Il convient de noter que seule une fraction des activités exécutées au titre des fonds d'affectation spéciale susmentionnés peut être considérée comme relevant de la coopération technique.

**d) Coopération technique avec des groupements sous-régionaux de pays**

29. La CEE a mis en place avec des groupements de pays et initiatives de coopération sous-régionaux des cadres de coopération dont certains sont formels (IEC, SPECA, CEMN, CEI) et d'autres informels (SECI). Le plus souvent, les activités de coopération technique de la CEE auxquelles sont associés des pays membres de ces groupements ou initiatives sont toutefois davantage axées sur des questions intéressant la région dans son ensemble (par exemple, les corridors paneuropéens ou la promotion des normes et instruments internationaux de la CEE tels que les conventions relatives à l'environnement) que sur des questions propres à ces groupements sous-régionaux. À l'exception des activités de coopération technique menées dans le cadre du SPECA et de la SECI, les activités de ce type sont plutôt occasionnelles, sans rien avoir de systématique.

**Tableau 5. Déplacements des conseillers régionaux et du personnel en 2002  
– Ventilation par secteur et groupement de pays  
(en pourcentage du total des missions consultatives)**

**Tableau 5.A**

SECTEUR	CEMN	IEC	CEI	SECI	SPECA
Énergie	18,5	13,2	36,2	-	26,9
Environnement	18,5	9,4	21,2	9,4	23,1
Statistiques	7,4	13,2	4,3	18,8	-
Questions et politiques de développement		1,9	23,3		42,4
Entrepreneuriat et PME	18,5	28,3	4,3	40,6	3,8
Promotion des investissements	3,7	5,7	2,1	3,1	
Facilitation du commerce	11,2	9,4		12,5	
Transports	22,2	18,9	8,6	15,6	3,8
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

**Tableau 5.B**

SECTEUR	Énergie	Environnement	Statistiques	Questions et politiques de développement	Entrepreneuriat et PME	Promotion des investissements	Facilitation du commerce	Transports
CEMN	13,9	17,2	11,8		13,9	16,7	25,0	23,1
IEC	19,4	17,2	41,2	4,4	41,7	49,9	41,7	38,4
CEI	47,3	34,5	11,8	47,8	5,6	16,7		15,4
SECI	-	10,4	35,2		36,0	16,7	33,3	19,2
SPECA	19,4	20,7	-	47,8	2,8			3,9
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

30. Les tableaux ci-dessus montrent la répartition des activités de coopération technique de la CEE entre les divers groupements de pays et initiatives sous-régionaux. Comme il ressort du tableau 5.A, les parts respectives du total des activités de coopération technique de la CEE consacrées à l'énergie, à l'environnement et aux entreprises dans le cadre de la CEMN sont identiques et, additionnées à la part des activités liées aux transports, elles représentent 80 % du total. Dans le cadre de l'IEC, les activités de coopération technique visant la promotion de l'entrepreneuriat et des PME constituent près de 30 % du total. Dans le cadre de la CEI, en revanche, ce sont les questions relatives à l'énergie et à l'environnement qui occupent la plus large place, tandis que, dans le cadre de la SECI, on retrouve la prépondérance des activités liées à l'entrepreneuriat et aux PME, avec une part qui dépasse 40 % du total, contre 28 % seulement pour les activités relatives au commerce et à la facilitation du franchissement des frontières. S'agissant du SPECA, les questions et politiques de développement arrivent en tête avec plus de 42 % du total, suivies des activités consacrées à l'énergie et à l'environnement. La proportion importante des questions et politiques de développement dans l'assistance technique fournie par la CEE au SPECA ne reflète pas la réalité compte tenu des problèmes de comptabilisation liés au fait que le Conseiller régional pour les questions et politiques de développement s'occupe exclusivement des pays membres du SPECA. Si l'on exclut ses activités, le centre de gravité de la coopération technique de la CEE avec le SPECA se déplace vers les questions relatives à l'énergie et à l'environnement.

31. Le tableau 5.B fait apparaître une autre dimension de la coopération technique de la CEE avec des groupements de pays et initiatives sous-régionaux, à savoir la répartition des activités de coopération technique entre les différents conseillers régionaux de la CEE. Il en ressort que le Conseiller régional pour l'énergie, et avec lui le Conseiller régional pour l'environnement, ont beaucoup travaillé avec les pays membres de la CEI, tandis que le Conseiller régional pour les statistiques et le Conseiller régional pour les transports ont été très actifs auprès des pays membres de l'IEC.

#### **e) Coopération avec d'autres organismes des Nations Unies et des organisations régionales**

32. La CEE a coopéré avec d'autres organismes des Nations Unies et avec des organisations régionales pour fournir une assistance technique aux pays en transition et aux pays émergents à économie de marché qui comptent parmi ses membres. En ce qui concerne les organismes

des Nations Unies, c'est le PNUD qui a été le principal partenaire et bailleur de fonds de la CEE pour l'assistance technique, notamment dans les domaines des statistiques et de l'énergie.

33. Tout au long de l'année 2002, des contributions aux activités de coopération technique de la CEE, en faveur des groupes vulnérables, ont également été apportées par l'ONUSIDA, l'UNICEF, l'OIT et l'UNIFEM. L'ONUDI, l'OMC et la CNUCED ont collaboré avec la Commission dans des domaines tels que le commerce, les systèmes de gestion de la qualité et les normes de qualité, la restructuration industrielle, le développement de l'entreprise, et les PME. La FAO participe aux activités de coopération technique de la CEE en matière de gestion des forêts. L'UIT et le Département des affaires économiques et sociales (DAES) ont aidé à coorganiser l'échange de connaissances spécialisées relatives aux technologies de l'information et de la communication. Le PNUE et le FNUAP ont pris part à certaines des activités de coopération technique de la CEE, le premier dans le domaine de l'environnement et le second principalement dans le domaine des statistiques démographiques.

34. D'autres organisations internationales, dont la Chambre de commerce internationale (CCI) et l'OMPI, coopèrent avec la CEE dans le domaine des droits de propriété intellectuelle.

35. La CEE œuvre également avec d'autres commissions régionales de l'ONU, notamment la CESAP. Outre certaines activités de coopération technique menées en commun dans le cadre du SPECA, d'autres initiatives ont été proposées et sont en cours d'examen au siège de l'ONU. La CEE a réalisé dans la sous-région méditerranéenne des activités conjointes avec la CEA et la CESAO portant sur l'environnement, mais aussi sur le commerce électronique et les transports.

36. L'Union européenne a soutenu énergiquement les activités de coopération technique de la CEE en matière d'environnement, et certains de ses experts ont en outre contribué à l'échange de connaissances spécialisées dans d'autres domaines (commerce, application effective des droits de propriété intellectuelle, promotion des partenariats public-privé, restructuration industrielle, normes de qualité, facilitation des échanges, etc.).

37. La CEE a également fourni une assistance technique à certaines des organisations/structures régionales, et principalement à l'OSCE, qu'elle a aidé à définir sa stratégie face aux facteurs de risque économiques et environnementaux. Elle a aussi apporté son concours au Pacte de stabilité dans le domaine de la facilitation du commerce.

## **FINANCEMENT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES**

38. Les activités de coopération technique de la CEE sont financées par les budgets ordinaires de la CEE et de l'ONU (chap. 21 et 33, et, en partie, chap. 18). D'autres dépenses sont financées par des ressources extrabudgétaires, lesquelles sont en général fournies par l'intermédiaire de fonds d'affectation spéciale créés conformément à la réglementation pertinente approuvée par l'Assemblée générale des Nations Unies. Les principales sources des fonds dont la CEE dispose pour ses activités de coopération technique et les dépenses engagées en 2002 au titre de ces activités sont indiquées ci-après:

<i>Sources budgétaires</i>	
<b>1<sup>er</sup> janvier-31 octobre 2002</b>	<b>Total des dépenses</b>
1. Chapitre 21. Programme ordinaire de coopération technique	1 527 501 dollars É.-U.
2. Chapitre 33. Compte pour le développement	693 232 dollars É.-U.
<i>Sources extrabudgétaires</i>	
<b>1<sup>er</sup> janvier-31 octobre 2002</b>	<b>Total des dépenses</b>
1. Fonds généraux d'affectation spéciale de la CEE (11 fonds)	2 642 066 dollars É.-U.
2. Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour la coopération technique locale (22 fonds)	2 132 825 dollars É.-U.

39. Les services consultatifs fournis par les conseillers régionaux de la CEE, de même que les salaires et avantages sociaux de ces derniers, ont été financés au titre du Programme ordinaire de coopération technique de l'ONU (chap. 21). En 2002, la dotation de ce programme s'élevait à 1 535 700 dollars. Le Compte de l'ONU pour le développement (chap. 33) a fourni des ressources pour le financement du projet CEE relatif à l'énergie/aux ressources en eau du SPECA (820 103 dollars). Cette année, la CEE a également reçu du Compte de l'ONU pour le développement un montant de 600 000 dollars pour les activités de renforcement des capacités relatives à la facilitation du commerce et aux transactions électroniques dans la région méditerranéenne.

40. Parmi les pourvoyeurs de fonds extrabudgétaires, on peut citer à titre d'exemple les organisations et pays suivants: PNUD (aide pour les activités dans le domaine des statistiques – 355 078 dollars), ONUSIDA/OMS (23 000 dollars pour le financement du premier Forum régional de la CEE sur la jeunesse), Pays-Bas (contribution de 266 000 dollars au Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour la coopération technique locale à l'appui des activités visant à améliorer le financement du commerce et l'investissement dans le secteur russe du bois), États-Unis (contribution de 75 000 dollars pour le financement des activités de coopération technique de la CEE visant la SECI).

## Annexe

**ACTIVITÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE DE LA CEE  
PAR GRANDE CATÉGORIE**

Secteur	Catégorie d'activité
<b>RENFORCEMENT DES CAPACITÉS/Formation de nationaux</b>	
<b>Énergie</b>	1. Tenue d'un stage de formation sur l'élaboration de plans de financement et de plans d'exécution, Académie de médecine de Moscou, Fédération de Russie, 5 et 6 février 2002
	2. Tenue de deux sessions du premier stage de formation sur l'élaboration de projets, de plans de financement et de plans d'exécution, Bichkek (Kirghizistan), 11-14 février et 8-11 juillet 2002
<b>Commerce (promotion des femmes dans l'économie)</b>	3. Fourniture d'une formation dans le cadre du stage CEE/IEC destiné aux femmes chefs d'entreprise, Trieste, 4 et 5 novembre 2002
<b>Environnement</b>	4. Voyage d'étude dans le cadre du projet «Energó» du SPECA, Lisbonne, 15-18 octobre 2002
<b>RENFORCEMENT DES CAPACITÉS/Échange et transfert de connaissances spécialisées</b>	
<b>Énergie</b>	1. Conduite d'une mission d'experts internationaux en Fédération de Russie pour l'évaluation à mi-parcours du projet «Renforcement des capacités en vue de réduire les principaux obstacles à l'amélioration de l'efficacité énergétique dans les immeubles résidentiels et le système de chauffage en Russie», Moscou, Vladimir, 16-25 mai 2002
	2. Travaux relatifs à des projets en cours d'exécution et présentation d'un exposé lors du séminaire «Expérience et perspectives en ce qui concerne la mise en œuvre de projets d'économies d'énergie dans les entreprises ukrainiennes», Kiev, Dnieprodzerjinsk, Zaporojie, Yalta, Evpatoria, Soudak, 17-26 avril 2002
<b>Statistiques</b>	3. Fourniture de services consultatifs à la réunion du Comité directeur du recensement de la population 2002 de l'ex-République yougoslave de Macédoine, Luxembourg, 26 avril 2002
	4. Fourniture de conseils quant aux techniques statistiques à utiliser pour la préparation d'une enquête sur le budget des ménages en Bosnie-Herzégovine, Sarajevo, 6-8 novembre 2002

Secteur	Catégorie d'activité
<b>AIDE DANS LA RECHERCHE DE PARTENAIRES OU D'INVESTISSEURS</b>	
<b>Commerce (développement de l'entreprise/restructuration industrielle)</b>	1. Examen avec les sociétés hongroises TESKO et QUALIPROD du suivi du projet sur la restructuration de l'industrie légère russe et consultations avec des responsables gouvernementaux concernant le Forum sur la jeunesse qui allait se tenir, Budapest, 2-4 avril 2002
	2. Consultations avec TESKO et QUALIPROD au sujet de l'exécution du projet de la CEE sur la restructuration de l'industrie légère russe et présentation d'un exposé au European Business Congress, Budapest, 3-5 juin 2002
<b>Groupe de coordination des activités opérationnelles</b>	3. Recherche de donateurs pour le projet sur la remise en état de petites centrales hydroélectriques en Yougoslavie
	4. Projet de renforcement des capacités concernant le prétraitement industriel des eaux usées, qui complète le projet de reconstruction de la station de traitement des eaux usées de Vanadzor (résultat: inclus dans le programme de coopération germano-arménien)
	5. Obtention d'un don d'un partenaire italien pour l'achat et l'installation d'un chromatographe en phase gazeuse au Centre hydrométéorologique ukrainien
<b>ÉLABORATION/EXÉCUTION DE PROJETS</b>	
<b>Énergie</b>	1. Travaux relatifs à des projets en cours d'exécution ou futurs, dont les suivants: «Suppression des obstacles à la mise en œuvre de mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique au Bélarus», «Réduction des obstacles à la diminution des émissions de gaz à effet de serre», «Amélioration de l'efficacité énergétique dans le secteur public (écoles et hôpitaux) de la République du Bélarus» et «Mise au point de projets d'investissement dans l'efficacité énergétique en vue d'atténuer les changements climatiques», Minsk, 23 janvier-1 <sup>er</sup> février 2002
	2. Travaux relatifs à des projets en cours d'exécution et présentation d'un exposé lors du séminaire «Expérience et perspectives en ce qui concerne la mise en œuvre de projets d'économies d'énergie dans les entreprises ukrainiennes», Kiev, Dnieprodzerjinsk, Zaporojie, Yalta, Evpatoria, Soudak, 17-26 avril 2002
	3. Travaux relatifs à des projets en cours d'exécution ou futurs, dont les suivants: «Utilisation rationnelle et efficace de l'énergie et des ressources en eau en Asie centrale», «Zone de démonstration de l'utilisation efficace de l'énergie et de l'eau dans la ville d'Almaty» et «Suppression des obstacles à l'amélioration de l'efficacité énergétique dans le système de chauffage urbain et d'alimentation en eau chaude au Kazakhstan», Almaty, 6-8 juin 2002

Secteur	Catégorie d'activité
<b>Environnement</b>	4. Participation à une conférence sur la gestion régionale de l'eau et examen, au Ministère des ressources naturelles et de la protection de l'environnement, d'une proposition de projet concernant les rivières Tchou et Talas, Almaty, 18-20 février 2002
<b>Transports</b>	5. Fourniture de services consultatifs lors de la cinquième réunion du Comité directeur de la Zone de transport paneuropéenne de la mer Noire (ZTPE-MN) et des réunions qui l'ont précédée et suivie, Bucarest, 27 février-1 <sup>er</sup> mars 2002
<b>Statistiques</b>	6. Tenue d'un atelier de la CEE/PNUD sur les indicateurs statistiques normalisés pour l'établissement des rapports nationaux sur le développement humain en Europe du Sud-Est, dans la partie occidentale de la CEI et dans la Fédération de Russie, Sofia, 9-11 septembre 2002
<b>COLLECTE DE FONDS</b>	
<b>Énergie</b>	1. Élaboration de propositions de projet pour le FEM (pour un projet au Bélarus)
<b>Transports</b>	2. Élaboration de propositions de projet pour le Compte de l'ONU pour le développement (pour un projet du SPECA)
<b>Commerce (entrepreneuriat)</b>	3. Collecte de fonds pour le financement du premier Forum régional sur la jeunesse (cofinancement – ONUSIDA)
<b>Commerce (développement de l'entreprise)</b>	4. Collecte de fonds pour le financement de la Conférence de Rome sur les ressources foncières au service du développement (cofinancement – Technoborsa)
<b>AIDE AU RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL</b>	
<b>Environnement</b>	1. Fourniture de services consultatifs à la réunion conjointe de hauts fonctionnaires et de juristes spécialistes des accords multilatéraux relatifs à l'environnement dans le cadre du projet «Soutien pour l'acceptation et la mise en œuvre des accords multilatéraux relatifs à l'environnement en Europe du Sud-Est», Sofia, 30 mai-1 <sup>er</sup> juin 2002
	2. Contribution à l'atelier sous-régional de formation sur le soutien pour la mise en œuvre de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, Kiev, 21 et 22 octobre 2002
<b>Énergie</b>	3. Conduite de deux ateliers interactifs sur la mise en place de cadres réglementaires pour la promotion de la conservation de l'énergie et de l'eau, et aide au Groupe norvégien de l'efficacité énergétique pour la présentation de programmes de renforcement des capacités axés sur l'efficacité énergétique et une production plus propre en vue de leur mise en œuvre au Kirghizistan, Bichkek, 31 mai-6 juin 2002

<b>Secteur</b>	<b>Catégorie d'activité</b>
<b>AIDE POUR LA FORMULATION DE POLITIQUES</b>	
<b>Transports</b>	1. Fourniture de services consultatifs lors de la cinquième réunion du Comité directeur de la ZTPE-MN et des réunions qui l'ont précédée et suivie, Bucarest, 27 février-1 <sup>er</sup> mars 2002
<b>Commerce (PME)</b>	2. Fourniture de conseils sur les stratégies et politiques susceptibles de favoriser l'entrepreneuriat et le développement des PME, Bucarest, 30 et 31 janvier 2002
<b>Environnement</b>	3. Fourniture de services consultatifs à la réunion conjointe de hauts fonctionnaires et de juristes spécialistes des accords multilatéraux relatifs à l'environnement dans le cadre du projet «Soutien pour l'acceptation et la mise en œuvre des accords multilatéraux relatifs à l'environnement en Europe du Sud-Est», Sofia, 30 mai-1 <sup>er</sup> juin 2002
	4. Fourniture de services consultatifs à la réunion sur les substances dangereuses et la responsabilité civile, Budapest, 15 et 16 avril 2002

-----